

Conseil municipal du:

20 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 20 décembre à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents :SAMSON-RAOUL Caroline;LE ROY Pierre;THOMAS David; LE GUEN Anita, LE MEUR Yves ;LE SENECHAL Caroline ;OLLIVIER Patrick ;PAUL Mickael ; FAVEAUX Roseline ; LE ROLLAND Marie-Aimée ;CLECH Chantal représentée par LE ROLLAND Marie-Aimée ; QUEMENER Marie-Paule représentée par LE GUEN Anita ; DELAUNAY Yvon représenté par le MEUR Yves ; BOCHER Georges représenté par PAUL Mickaël.

Madame LE GUEN Anita a été nommée secrétaire

Pénalités de retard : marché de voirie

Le marché de voirie a été signé le 22 juin 2018 pour des travaux débutant le 23 juillet 2018.

Prévus pour 22 semaines les travaux ont été prolongés jusque fin mars 2019 ceci en réunion de chantiers (chaque mardi), tranche ferme +tranche conditionnelle (16 +6)

Les travaux ont été réceptionnés par la commission du 30 juillet 2019 et la commission du 29 octobre 2019 s'est réunie pour la levée des réserves.

La partie réglementaire du marché prévoit des pénalités sur ce marché : pénalités 1/1000 soit 290,625 € par jour calendaire.

Dépassement des délais

Cependant il est constaté

- Au-delà de la durée prévue au marché et de la prolongation accordée en réunion de chantier,

Le dépassement de délais du 1^{er} juin 2019 au 30 juillet 2019 soit 60 jours est réduit pour les raisons suivantes :

- suite aux conditions climatiques
- crise des gilets jaunes pénuries d'enrobés
- accident de circulation de MDO (signalisation)
- avenant au marché de travaux supplémentaires

Le Conseil municipal accorde une prolongation de délais supplémentaires au vu des éléments cités ci-dessus.

Mais le Conseil municipal au vu du retard pris, décide d'appliquer des pénalités de retard à partir du 01 juillet 2019 soit 30 jours à l'entreprise Eurovia.

290,625 € x 30 jours = **8 718,75 € H.T.**

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire**